

**RÈGLEMENT N° 792**

Règlement pour modifier le taux d'intérêt sur les taxes de l'année 2021

---

Le conseil décrète ce qui suit:

- 1- Le *Règlement n° 779* est modifié à l'article 1 en remplaçant la valeur « 12 % » par « 3 % »
  
- 3- Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

(signé) Michel Verreault  
Le conseiller Michel Verreault,  
maire suppléant

(signé) Edith Girard  
La greffière

EG/mcj